

7633

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale,
de l'Entreprenariat Féminin
et de la Micro-Finance**

**Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes
de Lutte contre la Pauvreté**

**Compte Rendu de l'Atelier sur l'Appropriation
et la Promotion de la Stratégie Nationale
pour l'Égalité et l'Équité de Genre
(SNEEG)**

Novembre 2008

8 pages

Le **Mercredi 05 Novembre 2008** s'est tenue à la Chambre de Commerce de Dakar un **Atelier sur l'Appropriation et la Promotion de la SNEEG** auprès des acteurs concernés, notamment le Comité Consultatif National de la Femme (**CCNF**).

Cette importante rencontre a été présidée par le **Directeur de Cabinet du MFSNEFMF** en présence de la **Directrice de la Famille, de la Directrice du Projet Crédit Femme, des Présidentes de toutes les Organisations Féminines, des Représentants de la Société Civile, des ONG, du Secteur Privé et des différents Projets et Directions du Département.**

C'était aussi un moment de partage et d'échanges fructueux sur les contenus et les axes stratégiques de formulation des plans d'opération et de mobilisation des ressources financières auprès des partenaires.

Le **Directeur de Cabinet** qui a procédé à l'ouverture de cette réunion a souligné l'importance de la **SNEEG** qui doit faciliter l'accès des femmes au niveau des instances de décision et le changement positif du statut politique, économique et juridique pour qu'il devienne une réalité au Sénégal.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, ce processus doit être entamé par une Campagne d'Information, de Communication et de Coordination avec les Partenaires Financiers et le Comité Consultatif de la Femme.

Le Directeur de Cabinet s'est apesanti sur l'appropriation de la **SNEEG** pour chaque acteur et cette stratégie suscite beaucoup d'espoir pour l'atteinte des objectifs communs selon le **Ministère de la FSNEFMF**. Il a félicité toutes les femmes pour le travail accompli sur le terrain et pour le respect de l'égalité et l'équité de genre.

Il y a eu trois (03) présentations de la SNEEG :

- la première a été faite par **Madame Absa Wade**, Directrice du Projet Genre et portait sur la Situation de Référence ;
- la deuxième par **Madame Aminata Ndiaye Diouf** sur la Vision et les quatre Axes Stratégiques ;
- la troisième par **Monsieur Socé Sène** sur la Transversalité du Genre, les Principes Directeurs et le Mécanisme National Genre ;

1) La Situation de Référence :

La **SNEEG** a été élaborée à partir de l'évaluation du Plan d'Action National de la Femme (**PANAF**) qui a connu certaines insuffisances. C'était un cadre d'actions destiné à la Promotion de la Femme. **Madame Absa Wade** a souligné que le Comité Consultatif de la Femme était une cible particulière, partenaire du Ministère qui a participé à l'élaboration de la **SNEEG**. C'est une partie prenante de cette stratégie et pourra contribuer au renforcement du potentiel des femmes. Elle s'est aussi prononcée sur le contexte social et culturel. En effet, les hommes et les femmes naissent égaux mais c'est à cause des normes établies par la société que la femme a plus de rôles à jouer : répartition du travail avec moins de responsabilités, ce qui augmente sa vulnérabilité. Et l'homme est chef de famille d'où la subordination de la femme.

2) La Vision et les Quatre Axes Stratégiques :

2.1. La Vision : faire du Sénégal un pays émergent sans discrimination où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.

2.2. Les Quatre Axes Stratégiques :

2.2.1. Genre et Contexte Socio-culturel :

Cela traduit les relations sociales entre les hommes et les femmes en conformité avec les normes. Par rapport à l'éducation des avancées sont notées avec le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (**PDEF**) **1998 – 2008**, la Case des Tout-petits et les Garderies Communautaires.

Les femmes sont conscientes de leurs rôles dans le Développement, elles ont accès au crédit et sont regroupées en Associations et G.I.E.

2.2.2. Genre, Economie et Pauvreté :

Par rapport aux activités économiques, on note des disparités entre les hommes, les femmes, les zones rurales et urbaines. Le plus souvent on note que les femmes s'activent dans le travail non rémunéré ou informel, par contre, les hommes sont dans l'agriculture d'exploitation.

2.2.3. Genre, Droits et Participation à la Prise de Décision :

On a noté un déséquilibre relatif aux droits des hommes et des femmes dans la famille, au sein de la société civile et dans l'espace public. Par contre, des progrès remarquables ont été enregistrés par les acteurs et partenaires. Cependant, les avancées restent encore timides par rapport à la position sociale et au statut de la femme.

2.2.4. Genre, Mécanismes de Promotion, de Financement et de Communication :

*** Les Structures de Promotion :**

Le Mécanisme national genre a en charge la promotion de la femme ; le secteur privé et les partenaires internationaux oeuvrent pour cette promotion et à l'accès des femmes aux instances de décision.

*** Les Mécanismes de Financement :**

Les banques classiques demandent trop de garanties (titres fonciers). Or, les femmes ont un faible accès à la propriété, aussi elles ne peuvent bénéficier de ces financements plus particulièrement les femmes pauvres. Cependant, avec la mise en place des services financiers décentralisés les femmes ont accès au crédit.

* Le Mécanisme de Communication :

On note le système d'association et de réseaux. Les femmes sont bien organisées : **2000 associations** qui constituent un dispositif puissant pour la sensibilisation et la mobilisation sociale sur lesquelles le ministère peut s'appuyer pour vulgariser la SNEEG.

3) La transversalité du Genre, les Principes Directeurs et le Mécanisme National Genre :

3.1. Les Principes Directeurs :

L'Etat est interpellé en tant que facilitateur dans la mise en œuvre de la SNEEG mais aussi toutes les parties prenantes en tant qu'acteurs et actrices de développement. Les différents principes sont :

- 1) Le rôle stratégique de l'Etat doit être une réalité ;
- 2) La mise en œuvre **de la SNEEG** est un moyen de lutte contre la pauvreté et de garantie de développement durable ;
- 3) Il doit y avoir une coordination des activités **de la SNEEG** entre les différentes structures impliquées dans l'exécution et les bailleurs de fonds qui en assurent le financement ;
- 4) La société civile qui est un des facteurs dans l'exécution et le suivi **de la SNEEG** doit être membre à part entière des différentes instances qui seront mises en place (**concertation et suivi**) ;
- 5) Il y a un schéma institutionnel de mise en œuvre qui dépend à son tour de l'engagement de toutes les parties prenantes, à le respecter et à le mettre tel que défini.

3.2. La Transversalité :

C'est la prise en compte d'Equité et d'Egalité de Genre par tous les Ministères Techniques, la Société Civile, le Secteur Privé, les ONG, les Organisations Féminines, les Partenaires Techniques et Financiers, les Parlementaires, les Collectivités Locales, les Groupes Cibles Bénéficiaires et les Professionnels de la Communication (**les Journalistes**).

3.3. Le Mécanisme National Genre :

C'est la Structure Nationale qui a en charge la promotion de la SNEEG, la Planification et la Programmation des Actions à mener dans ce domaine.

En tant qu'interface entre les partenaires impliqués dans la mise en œuvre, le mécanisme national genre assurera la coordination technique, le suivi et l'évaluation de ladite structure.

4) Les Modalités d'Exécution, de Coordination et de Suivi-évaluation :

La SNEEG est un cadre de référence pour tous les acteurs et bénéficiaires qui oeuvrent pour le développement durable au Sénégal. Donc, à cet effet, un schéma de mise en œuvre a été créé, les rôles et les responsabilités sont clairement définis ainsi que des mécanismes de coordination, de concertation et de suivi-évaluation souples et efficaces qui pourront découler vers la mobilisation des ressources financières nécessaires au financement du programme.

Pour garantir l'exécution efficace de la **SNEEG**, il est nécessaire de l'articuler autour des mécanismes suivants :

- un Comité National d'Orientation pour l'équité et l'égalité de genre (**CNOEEG**) est mis en place sous la présidence **du Chef de l'Etat**. Il sera l'organe d'orientation et de décision en matière de genre et son secrétariat sera assuré par le Ministre chargé de la Famille. Le **CNOEEG** se réunira une fois par an et sera appuyé par un rapport sur l'état d'avancement de mise en œuvre.
- un Comité de Coordination et de Pilotage pour l'égalité et l'équité de genre. Il a été proposé de mettre en place sous la présidence du Premier Ministre, un comité interministériel pour l'égalité et l'équité de genre nommé comité de pilotage.
C'est une instance d'orientation et de pilotage et il se réunit deux fois par an pour faire un état d'avancement des activités sur l'exécution des directives et orientations du **Chef de l'Etat**.
- un Comité Technique de Coordination et de concertation placé sous la présidence du Ministère en charge de la Famille. Il est composé de tous les acteurs et bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEEG et il appuie en même temps le mécanisme national genre.
Il se réunit tous les trois (03) mois et doit assurer une bonne communication entre les différents acteurs. Il doit s'impliquer dans l'élaboration des documents et aider à la mobilisation des ressources financières internes et externes et à la constitution de banques de données sur les différends de la **SNEEG**. Il doit participer aux missions de suivi et d'évaluation et veiller à l'application des directives du Conseil National d'Orientation ;
- Un Organe de Coordination Technique :
Le **MNG** est l'organe pilote de la mise en œuvre de la **SNEEG**. Il est placé sous la tutelle de la primature. Conformément à ses missions, il lui revient de planifier et de coordonner l'exécution de la stratégie, entretenir un dialogue entre les partenaires, parties prenantes à la mise en œuvre, soutenir la mobilisation des ressources pour le financement des programmes, participer aux exercices de programmation de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers (**PTF**) et proposer des mesures législatives et réglementaires relatives à l'égalité et l'équité de genre. En relation avec les partenaires, il va procéder à l'évaluation à mi-parcours et final de la **SNEEG**. Il doit préparer les rencontres du Comité de Pilotage et du Conseil National et en assurer leur secrétariat.

5) Les Acquis :